

Standard Life
Frais de service – Assurance vie
Service Après-ventes
Date d'entrée en vigueur : Le 22 septembre 2003

Demande de service	Montant
Modification des directives relatives aux prélèvements mensuels Perspecta	Quatre demandes gratuites par an 25 \$ par demande additionnelle
Transferts entre les fonds de placements Perspecta	Quatre demandes gratuites par an 25 \$ par demande additionnelle
Substitution d'un assuré existant en vertu d'une police Perspecta par un proposant	100 \$
Relevé des primes réglées	75 \$
Relevé des opérations d'avances sur police (remboursées si des erreurs internes sont décelées)	75 \$
Recherche de renseignements pour une police résiliée ou tombée en déchéance depuis plus de six ans	125 \$
Attribution d'une nouvelle date d'entrée en vigueur de la police (sous réserve que ce ne soit pas dans les limites du délai de résiliation)	200 \$
Double de police	75 \$
Relevé des conditions particulières (au lieu d'un double de police)	25 \$
Fractionnement d'une police sur deux têtes ou multi-assurés	100 \$
Imprimé ou confirmation écrite de renseignements disponibles par l'entremise du site Web ClientINFO ou du centre de services à la clientèle	25 \$

Veillez joindre à la demande le chèque du client destiné à couvrir les frais de service. Pour les frais de service susmentionnés seulement, la Standard Life accepte également un chèque du courtier. Les chèques doivent être établis à l'ordre de la Standard Life.

Dans le cas d'une police Perspecta, le client peut choisir de faire déduire les frais de service d'un fonds de placements Perspecta. Le cas échéant, veuillez joindre une lettre d'autorisation du client à la demande.